



LE P'TIT CANARD DES TEPS

Infos caustiques mais toujours syndicalement correctes



ADIEU GEORGES ADIEU FRED

Quelle horreur d'apprendre que vous avez décidé de nous quitter...
définitivement.

Vous avez pris un billet sans retour, en nous laissant orphelins, avec
nos nombreux souvenirs.

En se marrant, en râlant, on a souvent essayé de refaire le monde
ensemble, pendant nos pauses.

Vous nous laissez malheureusement finir le boulot, sans nous avoir
donné une chance de vous tendre la main.

Quels regrets de n'avoir pas vu, pas compris votre désarroi.

On croyait que tout problème avait sa solution, mais pas celle-là.

Vous resterez dans nos pensées, vous deux et malheureusement
tous les autres, en espérant qu'à l'avenir, tout collègue, quel qu'il
soit, tenté par l'irréparable, sonne l'alarme.

Il y a aucune honte à demander de l'aide.

En espérant que tous vos amis et collègues aient été mis au courant
de votre départ, car les affichages ne sont pas restés assez
longtemps, à notre goût.

Témoign d'un fait réel ?
Une info à développer ?
Contactez-nous !

Vous êtes responsables de vos devoirs.
Nous sommes là pour vos droits.
En cas de besoin, prenez contact avec nous !

**LU DANS LA
TRIBUNE DE GENEVE
DU 13 AVRIL !?**

Notre ministre de tutelle s'apprêterait à accorder la libre circulation aux motos et scooters sur nos couloirs de bus. Cela nous fait plaisir de voir à quel point il a pris en considération nos doléances sur les incivilités et difficultés que nous rencontrons quotidiennement sur le réseau

BONNE NOUVELLE

Le rapport sur les comptes 2014 présente un résultat positif de 15,4 millions dû, en partie, à l'abandon des avantages accordés à nos retraités. Cela nous paraît de bonne augure à la veille de la négociation du paiement de la journée de grève du 19 novembre 2014, n'est ce pas ?



**TOUTSCHUSS
SUR LE RAIL**

En les voyant évoluer dans le trafic, et ne connaissant pas le maniement des trams, les wattmans me paraissaient soumis à d'énormes responsabilités et au stress.

Leurs conditions de circulation ressemblant souvent à faire rouler un TGV au milieu d'un marché aux puces le dimanche.

Mais ce n'était pas assez.

Suite aux multiples plaintes de riverains, grognant contre les nuisances générées par les freinages et virages en ville, il a été décidé de graisser certains secteurs du réseau.

Arrière toute sur les manettes, châteaux de sable et grosses frayeurs !

Une nouvelle ligne a failli être créée.

Moillesulaz...rue de Genève, sur France...sans les rails.

Heureusement, à part quelques montées de tensions, aucun incident grave à signaler.

J'espère que la prochaine étape n'est pas de remplacer la ptite sonnette qui ne fait plus peur à personne mais qui énerve tout le monde par un ptit drapeau où il serait écrit :

« Puis-je caresser l'espoir de traverser le quartier, s'il vous plaît ? ».

LOI SUR LA PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES (LIPAD)



Si vous devez informer vos responsables que vous ne pourrez pas venir travailler pour un problème de santé, vous n'avez, **en aucun cas**, le besoin de justifier le type de problème que vous subissez. Votre seule obligation est de prévenir du temps que prendra votre absence. C'est la loi, utilisez-la !

NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION !

Un problème, une question ?
Nous sommes à votre écoute,
n'hésitez pas à nous contacter !



shutterstock · 61426510

POSTULATIONS

Suite à de nombreux retours concernant la politique actuelle de postulation, les participants à la commission des horaires se réuniront le 24 avril afin d'élaborer une construction nouvelle qui prendra en compte l'ancienneté dans l'entreprise. Vous serez consultés. Votre avis sera décisif.

LES REDACTEURS

Philippe Schaedler,
Bernard Cancedda
Christian Abbas, Jean
pierre Clavel
Fabio Alemanno, Joaquim
Martins Aziza Douichi,
Samuel Pomposa
Abdel Belguidoum,
Jean louis Bochud
Rémy Maziere, Paulo
Pereira
Francine Roux, Georges
Brugger

ASIP TPG
1 av du mail
Case postale 5405
1211 Genève 11
022 320 16 95
www.asip-tpg.com

Permanence
Syndicale :

Tous les jeudis

De 9h00 à 17h00



FAITES C'QUE J'DIS PAS C'QUE J'FAIS

A la prise de service, vous devez faire tout ce que dit le manuel du conducteur.

En cas de problème sur le réseau, vous devez appeler la RCT.

Au moindre incident, à tort ou pas, vous devez remplir un rapport multicolore.

En fin de compte, quelle que soit la raison, vous devez faire tout comme c'est dit dans le règlement, et vous le faites.

Donc quand vous postulez pour un job en interne, en toute conformité avec ledit règlement, vous êtes en droit d'attendre, en retour, que l'on vous donne une réponse, positive ou négative, dans les délais préétablis.

Cela n'a pas été le cas pour plusieurs agents qui ont eu la désagréable surprise d'apprendre que le poste convoité était déjà attribué, sans en avoir été tenus informés.

Nous continuerons à respecter les procédures, alors un p'tit effort pour une p'tite réponse dans les règles de l'art.

LES ECONOMIES SONT EN MARCHE

Pour faire suite à la nouvelle offre dans le contrat de prestations, des réductions étaient prévues pour les horaires du 13 avril 2015, notamment au TW.

C'était sans compter avec l'avis de dernière minute de l'un des secrétaires généraux du département (DETA).

Des nouveaux horaires TW pour le 27 avril 2015 impliquant 30 journées de travail supplémentaire pour le service horaires, des trams avec des conducteurs en plus sur les lignes 12 et 18 (C- en perspective), et des horaires clients à refaire (repro, affichage réseau, etc.)

Encore un indispensable qui veut laisser une trace de son passage.



Fin juin : sortie moto - stop

Kilométrage : 200 - stop

Infos : Rémy

Maziere - stop

Tél : 06 67 69 33 25 - stop

Affichage détails à venir - stop